



THE CANADIAN BAR ASSOCIATION
L'ASSOCIATION DU BARREAU CANADIEN
New Brunswick Branch • Division du Nouveau-Brunswick



ASSOCIATION DES
JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

FRANCO-FORMATION JURIDIQUE DE FIN D'ANNÉE

Samedi le 5 novembre 2016 de 8 h 30 à 16 h 30
Université de Moncton, Moncton

La demande d'accréditation a été envoyée au Barreau du N.-B.



8 h 30 - 10 h 00

INITIATION AUX MUNICIPALITÉS : UN GUIDE ESSENTIEL POUR LES JURISTES

André Daigle, Droit Juris Law, Dieppe

Au N.-B., deux lois sont à l'origine du pouvoir municipal : la Loi sur les municipalités et la Loi sur l'urbanisme. Toutefois, les municipalités entreprennent une variété de fonctions supplémentaires qui sont régies par d'autres lois (ex : le droit à l'information, l'expropriation et les achats publics). Cette présentation offrira aux participants un survol des fonctions et dispositions clés afin de mieux gérer un dossier municipal.

10 h 15 - 11 h 45

L'INTERPRÉTATION DES LOIS ET DES DÉCISIONS BILINGUES

Michel Doucet, c.r., Université de Moncton, Moncton

L'avocate et l'avocat qui souhaite bien conseiller son client doit lire les deux versions linguistiques de la loi et doit donc connaître les règles d'interprétation propres aux lois bilingues. Ces règles s'appliquent-elles aux décisions bilingues?

13 h 15- 14 h 45

LES PRATIQUES EXEMPLAIRES POUR UNE DEMANDE D'ACCÈS À L'INFORMATION

Chantal Gionet, Commissariat à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée, Fredericton

Il sera question des règles que prévoit la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée lorsque les individus présentent une demande d'accès à l'information, ainsi que des règles que doivent suivre les organismes publics lorsqu'ils répondent à une demande d'accès à l'information. Enfin, il sera question du mandat du Commissariat à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée.

15 h - 16 h 30

LA GESTION D'UN BUREAU D'AVOCAT(E)

Mélanie McGrath, Bouctouche

Il sera question de l'organisation du bureau, de la gestion des ressources humaines, de la comptabilité et des finances, de la facturation et de l'organisation du temps pour l'avocat(e) qui doit gérer seul un bureau.



FRANCO-FORMATION JURIDIQUE DE FIN D'ANNÉE

FRAIS D'INSCRIPTIONS :

1 séance : 90,00 \$ + TVH = 103,50 \$
2 séances : 135,00 \$ + TVH = 155,25 \$

3 séances : 180,00 \$ + TVH = 207,00 \$
4 séances : 225,00 \$ + TVH = 258,75 \$

8 h 30 - 10 h 00	
INITIATION AUX MUNICIPALITÉS : UN GUIDE ESSENTIEL POUR LES JURISTES	
10 h 15 - 11 h 45	
L'INTERPRÉTATION DES LOIS ET DES DÉCISIONS BILINGUES	
DÎNER : AGA de l'AJEFNB de 12 h à 13 h. Un dîner sera servi	
13 h 15 - 14 h 45	
LES PRATIQUES EXEMPLAIRES POUR UNE DEMANDE D'ACCÈS À L'INFORMATION	
15 h - 16 h 30	
LA GESTION D'UN BUREAU D'AVOCAT(E)	
	TOTAL



Je participerai aux séances par **WEBCAST**

Nom : _____ Cabinet : _____

Adresse : _____

Tél : _____ Téléc : _____

Courriel : _____

Mode de paiement

chèque(libellé à l'Association du Barreau Canadien) Visa Master Card American Express

No. de carte : _____ Date d'expiration : _____

Code de sécurité (3#) : _____ Signature : _____

Remboursement des frais d'inscription : des frais d'administration de 20% seront prélevés pour toute annulation reçue par écrit au bureau au moins trois (3) jours ouvrables avant l'activité. Aucun remboursement ne sera accordé après cette date, mais la documentation, s'il y a lieu, vous sera envoyée sur demande. Il est possible de déléguer un suppléant à cette conférence.

422, rue York, Fredericton, NB E3B 3P7

Tel./Télé.: 506-452-7818 Fax./Télé.: 506-459-7959 Email/Courriel: cle@cbanb.com www.cba.org/nb



For Office Use Only:

Imis: _____ Cheque #: _____ Receipt #: _____ Invoice #: _____



Mailed



Emailed: _____